



Fédération Départementale des chasseurs du Nord

Rue du château 59152 - Chérengh

Tél 03 20 41 45 64 ou 03 20 41 45 63 - Fax 03 20 41 45 61 - Mail :Info@chasse59.net

Le contrat d'adhésion simple (CAS).

Ce contrat est annuel, il doit être déposé pour le 15 avril de l'année en cours, accompagné de la demande de plan de gestion cynégétique approuvé. Il sera valable jusqu'au 14 avril de l'année suivante.

Engagements :

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

La Fédération des chasseurs du Nord s'engage à fournir au bénéficiaire du présent contrat, la prestation suivante :

- **Une assistance administrative et la délivrance des systèmes de marquage.
Application du PGCA par le service des agents de développement de la FDC 59.**

Je soussigné,

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. : Mail :

Agissant : Pour lui-même et ou le représentant de Monsieur :

En qualité de président de la société de chasse de :

S'engage à adhérer aux conditions du présent contrat, à en respecter les clauses financières calculées ci-dessous et à régler au moment du dépôt de la demande de PGCA.

Affiliation obligatoire **35 Euros**

Taxe Hectares Commune de.....Superficie.....X0.55 cts par Hect.....Euros

Commune de.....Superficie.....X0.55 cts par Hect.....Euros

Commune de.....Superficie.....X0.55 cts par Hect.....Euros

Commune de.....Superficie.....X0.55 cts par Hect.....Euros

Commune de.....Superficie.....X0.55 cts par Hect.....Euros

Commune deSuperficie.....X0.55 cts par Hect.....Euros

Total..... Euros

Joindre un chèque du montant correspondant et retourner ce contrat accompagné de la demande de plan de gestion cynégétique pour le 15 avril de l'année en cours.

En cas de non attribution dans le cadre du plan de gestion cynégétique approuvé,

Le remboursement vous sera restitué.

Fait à :

Signature :

Date :

NB : précisez au dos de ce contrat les adresses du secrétaire et du trésorier.